



31180

contact@lapeyrouse-fossat.fr

N°24.01.30.DEC.01

DECISION DU MAIRE
par délégation du conseil municipal
N° 1-2024 du 30 janvier 2024

Objet :

Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL Cohésion sociale et territoriale d'un montant total de 500 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la subvention au bénéfice de la commune de Castelmaurou dans le cadre de l'acquisition de terrains par cette dernière en vue de la construction d'un collège par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 pour les communes,
 Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération en date du 08/06/2020,
 Le Maire de la Commune de LAPEYROUSE-FOSSAT,

DECIDE :

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1**Ligne du Prêt :** PSPL Cohésion sociale et territoriale**Montant :** 500 000 euros**Durée de la phase de préfinancement :** 3 à 24 mois**Durée d'amortissement :** 25 ans

Dont différé d'amortissement : 0 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle**Index :** Livret A**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA**Amortissement :** Dédit**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle**Typologie Gissler :** 1A**Commission d'instruction :** 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

A Lapeyrouse-Fossat, le 30 janvier 2024

Le Maire,

Corinne GONZALEZ



REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2024

Application agréée E-legalite.com

Formalité de publicité effectuée le 30/01/2024 sur le site